

L'OUVRIER MÉTALLURGIQUE



organe mensuel

de la fédération française des syndicats professionnels de la métallurgie et parties similaires (C.F.T.C.)

Rédaction-Administration : 5, rue Cadet - PARIS (9°)

« J'entends monter des cris de souffrance et de haine! Ce sont les masses ouvrières, dernières venues, dernières servies au banquet de la civilisation. »

GUY ETIENNE
(« LE NORD SOCIAL », du 7 Juillet 1935)

En face de l'Unité "organique"

Ainsi, c'est fait ! L'unité « organique » a été reconstituée au cours des Congrès que viennent de tenir les deux C. G. T., du 24 au 28 septembre.

Un peu d'histoire

Pour comprendre ce qui vient de se passer et découvrir les mobiles, le plus souvent cachés, qui ont inspiré les acteurs, d'abord de la scission, ensuite de la reconstitution de l'Unité, il nous faut revenir en arrière. Jusqu'à la guerre, la C.G.T. n'a groupé qu'une infime minorité des travailleurs français. Ses éléments les plus actifs se recrutaient dans les professions ouvrières de l'industrie, un peu parmi les cheminots et les travailleurs de l'Etat, presque pas parmi les fonctionnaires.

Au sein des différents organismes et de la centrale, deux tendances ont presque de tout temps existé : celle des « réformistes » et celle des « extrémistes ». C'est parmi ces derniers que se recrutaient les militants les plus actifs, les plus turbulents, ceux dont le dynamisme agissait avec le plus d'efficacité sur les masses ouvrières.

La croissance de la C. G. T.

Au cours de la guerre, la C. G. T. se voit presque reconnue comme institution officielle. Le pays a besoin de munitions et le ministre de l' « armement », Albert Thomas ne craint pas de s'assurer, pour le recrutement de la main-d'œuvre, le concours des dirigeants confédérés. Vers la fin des hostilités, des grèves éclatent qui donnent à la C. G. T. l'occasion de faire parler d'elle et lui font ainsi, par le truchement de la presse d'information, de la publicité gratuite.

Son influence s'accroît également par la place qui est faite à ses représentants lors des pourparlers qui précèdent la signature du traité de Versailles. L'institution ouvrière apparaît, aux yeux des travailleurs, comme un instrument utile, aussi lui donnent-ils et leur confiance et leur adhésion.

Les grèves de 1919

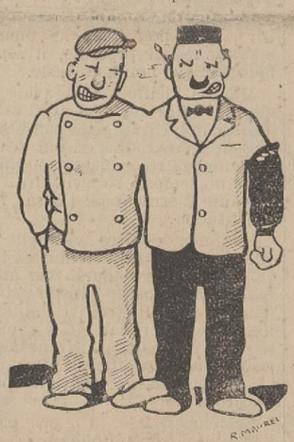
D'ailleurs, les événements devaient, très vite, justifier ces appréhensions. Sous la poussée des éléments « extrémistes », une multitude de grèves furent, à tort et à raison, déclenchées en 1919. Elles se terminèrent pour la plupart par la capitulation du patronat et contribuèrent ainsi à encourager les prétentions des « extrémistes ». Dans la métallurgie, en particulier, le Comité des Forges accepta de signer une convention collective instituant la journée de huit heures. Ceci se passait avant le vote de la loi, en avril 1919. Ici la force syndicale avait été utile, car l'objectif visé et obtenu, la diminution de la durée du travail, était d'ordre professionnel, de plus, il se justifiait pour toutes sortes de raisons.

Mais le mélange d'idéologie politico-syndicaliste qui a de tout temps animé les extrémistes, devait, fatalement, les entraîner sur un autre terrain.

La grève "générale" de 1920

Le succès obtenu dans la plupart des actions engagées courant 1919 devait remplir d'ambitions, qu'ils désiraient réaliser de suite, les militants « avancés » du mouvement : alors que les « réformistes » étudiaient, non sans quelque mérite, la création

d'institutions nouvelles, telle celle d'un « Conseil National Economique » leurs camarades se livraient à une propagande intense en faveur d'une revendication immédiate : « la nationalisation des chemins de fer ». Une occasion de procéder à une mobilisation générale des forces ouvrières allait se présenter : le 1er mai ! Il fallait en profiter.



Au sein des organismes dirigeants : fédérations et C. G. T., les discussions prouvèrent que l'unanimité était loin d'être faite sur le projet de grève générale à déclencher à cette date.

N'importe ! L'aile avancée, Monmousseau en tête, se démenait tant qu'elle peut et, peu à peu, entraîne l'adhésion au projet de certaines fédérations dont celle des cheminots, la première intéressée. Le Bureau confédéral, avec Jouthaux, résiste toujours, les éléments pondérés ne se résignent pas à tenter l'aventure. Les extrémistes redoublent d'ardeur et, confiants dans leur influence sur la masse, décident, s'il le faut, à passer par-dessus la tête des dirigeants « réformistes »...

C'est ce qui arrive... Tous ceux qui vécurent ces heures troubles se rappellent le lamentable échec du mouvement !

La scission

Les « révolutionnaires » devaient, aussitôt en attribuer la responsabilité à ceux qui avaient freiné leur élan, à Jouthaux en particulier qui n'avait donné les ordres de grève qu'à regret et au compte-gouttes, alors qu'il eût fallu, selon eux, tout arrêter à la fois.

C'est ici que se place un élément d'ordre psychologique qui, à notre avis, a exercé une influence capitale sur les événements qui ont suivi.

L'activité, en Russie, Allemagne, Autriche, dans quelques autres pays et en France, des militants « avancés » sur le plan politique et syndical, a donné aux militants « extrémistes » une véritable autorité sur la masse ouvrière. Même lorsqu'ils ne tiennent pas les leviers de commande, c'est eux qui, en réalité exercent l'influence, c'est eux que les travailleurs écoutent, applaudissent et suivent...

Ils considèrent que les vieux états-majors syndicaux, ou les réformistes sont en place, ne sont plus en harmonie avec les troupes et qu'il convient de leur lever le commandement qu'à leur avis, ils ont très mal exercé.

Grisés par différents succès, ils regardent vers l'avenir qu'ils voient sous le signe de la révolution toute proche... Pourquoi pas ? Voyez en Russie, en Italie, en Allemagne...

(La suite en 2^e page, 5^e colonne).

FAITES LIRE CE JOURNAL

Organisons l'économie

ESQUISSE D'UN PLAN DE RECONSTITUTION ÉCONOMIQUE ET DE PROGRÈS SOCIAL

Au cours du dernier Congrès Confédéral, Jules ZIRNHELD, président de la C.F.T.C. a présenté une magistrale esquisse d'un plan de reconstitution économique.

A l'heure où, de tous côtés, l'on cherche les idées qui doivent être à la base de l'organisation professionnelle et économique de demain, nos camarades liront avec intérêt ce résumé du rapport de Zirnheld :

Les erreurs mortelles

Comment pouvons-nous esquisser le plan de l'Économie et de la Cité futures ?

Tout d'abord, en rappelant les bases sur lesquelles elles doivent être construites. Il est indispensable que ce rappel soit fait.

On ne saurait reconstituer l'économie sur des bases plus sûres et moins sujettes aux déficiences et aux faiblesses, si on ne tient compte de la haute dignité du travail et de la nature humaine du travailleur. En un mot, si l'on ne tient compte de la personnalité humaine et de ses droits imprescriptibles.

Toute l'erreur du libéralisme économique, comme du socialisme, est d'avoir borné aux étroites limites de la vie terrestre la destinée de l'homme, d'avoir méconnu l'égalité de tous les hommes en face de leur fin éternelle : d'avoir fait de l'individu et non de la famille l'élément essentiel de la société, d'avoir ainsi mal posé, dès l'origine, le problème économique et le problème social qui en est le corollaire.

Si, dans la première moitié du dix-neuvième siècle, alors que naissait l'économie encore actuellement régnante, on n'avait pas fait abstraction de ces principes, si le travail avait eu sa juste place et sa part légitime dans la production, si le capital y avait été mis à son rang, si le crédit n'avait pas été avant tout matière à spéculation, n'aurait-on pas évité ou tout au moins rendu moins nocifs et plus aisément guérissables les abus de fortunes basés sur la misère imméritée des travailleurs ?

Les principes indispensables

Si nous voulons rectifier cette erreur et éviter les conséquences désastreuses qu'elle a entraînées, plus particulièrement dans la constitution de l'économie, nous devons donc envisager une conception nouvelle dans laquelle :

1° L'être humain doit trouver dans le travail consciencieusement effectué et quelle qu'en soit la modestie, des conditions de vie individuelle, familiale et sociale, capables de lui permettre de remplir pleinement les vœux de son Créateur, la production n'ayant pas le droit de rien changer ni de rien retrancher à ces exigences ;

2° L'être humain que Dieu a voulu responsable de ses actes, c'est-à-dire libre de les accomplir, aura le droit et la possibilité de discuter et de fixer les conditions de sa participation à la production à quelque titre que ce soit. Il ne saurait donc être question de fixer ces conditions unilatéralement et abstraction faite d'un mandat régulièrement et librement conféré par les intéressés.

Aussi la production devra-t-elle être organisée :

Préventivement afin qu'aucune de ses initiatives, de ses inventions, de ses entreprises rationnalisatrices, ne fasse abstraction des conditions essentielles qui doivent être réservées au travail humain et au travailleur. Là, comme ailleurs, il faut prévenir et non seulement guérir.

Représentativement afin de donner au travail, SEUL ÉLÉMENT EFFECTIF DE LA PRODUCTION et quel que soit celui qui l'exécute : patron, ingénieur, employé ou ouvrier, la place qu'il doit seul occuper et les pouvoirs prédominants de représentation et de décision auxquels il a droit.

En vue du bien commun qui est

sa fin essentielle et non l'enrichissement égoïste de quelques-uns.

En conséquence, il semble qu'il y ait lieu de procéder à une reonte complète de la classification des valeurs économiques, si l'on veut aboutir à une organisation qui corresponde mieux aux exigences que nous venons d'indiquer.

Il nous paraît, en effet, inutile de discuter des formes que doit prendre l'économie et qui restent sujettes aux conditions de temps et de lieu, si l'on n'a pas, au préalable, posé les principes immuables auxquels elles devront, toujours et en tout lieu, correspondre.

La place du travail

Tout d'abord, il faut donner au travail, dans l'entreprise, la place qui lui revient et qui est prépondérante. Dans les conditions actuelles de répartition et de dispersion de la tâche productrice, l'entreprise ne peut plus être considérée comme la propriété ansoûe d'un seul et encore moins comme celle des éléments qui n'ont fait que lui apporter des moyens aussi puissants qu'ils apparaissent. L'entreprise devient, de plus en plus, une propriété collective dans laquelle, malgré le nombre des éléments qui constituent ce qu'on est convenu d'appeler le travail, et la dispersion de celui-ci, c'est à lui cependant, que la responsabilité de la marche de l'entreprise doit être confiée car il est le seul élément d'efficacité et de fécondité qui la fasse vivre réellement. Sans lui, en effet, les autres moyens : richesses et forces mises par Dieu à la disposition des producteurs, richesses collectives gérées par l'Etat ou richesses particulières apportées par les hommes, restent inertes et inopérantes.

La représentation du travail dans l'entreprise doit donc être assurée de telle sorte qu'aucun élément accessoire, que ce soit le capital ou le crédit, n'exerce une prédominance à laquelle il ne saurait avoir droit.

D'autre part, si l'on envisage l'entreprise sous cette forme nouvelle de propriété collective — et non pas collectiviste — il est évident que les anciennes méthodes de cession et de succession ne sauraient plus s'appliquer à elle et qu'il y aurait de profondes modifications à apporter à notre législation encore trop imbuë des formules périmées et païennes du droit romain.

La place du capital

Le capital est incontestablement un moyen qui peut aider puissamment la production à se développer, mais il ne saurait prétendre à en être l'élément essentiel. C'est pour avoir usurpé la première place dans l'économie qu'il a entraîné le déséquilibre des valeurs économiques et sociales que nous constatons aujourd'hui et causé les graves conflits sociaux et économiques actuels.

C'est aussi parce qu'on a trop souvent confondu la propriété, principe par excellence juste, lorsqu'il dérive du produit, et le capital qui n'est, la plupart du temps, que son apparence ou son mode d'emploi humain, qu'on a cru pouvoir admettre les abus du capital mal acquis, les justifier comme la conséquence normale de la propriété légitime et lui réserver une place et des avantages qu'il ne méritait pas.

Le capital, accessoire de la production, a évidemment droit à une rente équitable. Il a droit, de plus, à l'assurance puisque qu'il court, cette assurance étant organisée et payée par la production. Il peut même recevoir provisoirement et dans les conditions actuelles de l'organisation du crédit, une prime d'attraction fixe qu'une meilleure méthode de répartition du crédit pourra ultérieurement rendre inutile.

Mais il ne semble pas qu'il ait droit, en tant que capital, au partage du bénéfice de la production uniquement dû aux producteurs.

Encore moins a-t-il le droit de compter et de spéculer sur la plus-value que peuvent prendre des titres qui, la plupart du temps, ne représentent qu'une très faible partie des possibilités de production des entreprises.

Aussi semble-t-il que le régime des sociétés et des entreprises devrait être profondément modifié pour donner à l'élément Travail, comprenant l'ensemble des producteurs réels : direction, organisation, exécution, la prépondérance qui lui est due ; pour transformer le capital apporté en un capital obligatoire à revenu fixe et à assurance contre le risque, et pour organiser le marché des titres de telle sorte que l'échange en soit facile mais que la spéculation y soit pratiquement impossible.

La place du crédit

On pourrait définir à l'heure actuelle le Crédit comme le moyen donné à quelques-uns d'édifier leur fortune personnelle en employant à leur guise, sans mandat et sans responsabilité, l'argent des autres. Le nombre et l'importance des scandales que nous constatons journellement, l'énormité des pertes causées à l'épargne publique, l'impunité presque générale de ceux qui les ont occasionnés, nous permettent d'oser et de maintenir cette définition.

Or, le crédit, utilisation de l'épargne publique, au profit du bien



Jules ZIRNHELD
Président de la C. F. T. C.

commun, ne saurait, ni pour sa concentration, ni pour sa distribution, être laissé entre les mains d'hommes qui, par leur seule volonté, s'en constituent les détenteurs. Il semble devoir faire partie de ces services d'intérêt public, dont nous allons parler tout à l'heure et dont la gestion doit revenir aux représentants réguliers et régulièrement mandatés de tous les intérêts en cause : apporteurs de capitaux, utilisateurs de capitaux sous le contrôle de l'Etat gardien du bien commun, lorsqu'il s'agit du crédit national, ou de la Société des Nations lorsqu'il s'agit de crédit international.

Ainsi le crédit, cristallisation parfaite de la valeur productrice, perdrait-il le caractère spéculatif et tyrannique qu'il montre exagérément à l'heure actuelle en pressurant l'entreprise plutôt que de l'aider et deviendrait-il, sous une forme quasi-mutualiste, le service puissant des initiatives nationales et internationales, et la base réellement stable de la monnaie, beaucoup mieux que ne le sont, à l'heure actuelle, des métaux toujours dépréciés.

Les services d'intérêt public

Il est incontestable que nous assistons à une évolution de l'économie qu'on pourrait qualifier de torrentielle et qui a pour cause essentielle la facilité et la rapidité des communications humaines. Les progrès de l'art mécanique, de l'aviation et de la T.S.F., ne nous sont que très incomplètement révélés et si l'on peut aujourd'hui se rendre à New-York, en moins de temps

qu'on allait à Bordeaux il y a un siècle, si le Sahara ou l'Amazonie qui étaient, il y a quelques décades à peine, le lot de quelques rares chercheurs d'aventures, sont aujourd'hui presque un allongement de nos grands boulevards, nous sommes loin d'avoir atteint la limite des possibilités et nous devons en tirer, sans appréhension, toutes les conséquences sociales et économiques dont nous avons, dès maintenant la certitude.

Il en résultera, dans un avenir très proche, des contacts et des solidarités qui rendront peut-être très théoriques certaines frontières. Il en résulte déjà, à l'intérieur même de nos frontières, certaines conséquences rendant l'initiative privée incapable de répondre, avec l'ampleur et la régularité voulues, à certaines nécessités publiques et qui exigent des solutions nouvelles.

Nous ne voulons pas parler ici des services publics dont l'organisation et la gestion sont le propre de l'Etat, soit parce qu'ils ressortent de ses responsabilités : défense nationale, administration générale, perception des impôts, douanes, police, etc., soit parce que le bon ordre général paraît le demander : postes et télégraphes, entretien des routes, etc.

Mais il est toute une série de services qu'on pourrait appeler d'intérêt public et qui, de plus en plus, exigent une concentration et une gestion d'ensemble qui n'a pas encore trouvé sa formule, et vis-à-vis desquels l'initiative privée, si chère au libéralisme économique, a fait faillite. Ce sont : les moyens de communication et leur aboutissement, les marchés, les lieux de tourisme et les ports, l'aviation commerciale et la marine de commerce, le crédit, l'assurance, l'hygiène, etc...

Tous ces services qui, par l'effet des nécessités nouvelles de l'économie, augmenteront en nombre et en importance, ne peuvent plus être laissés au hasard ni au danger de l'initiative privée, mais doivent être organisés et gérés en fonction de l'intérêt collectif et avec le concours des collectivités intéressées : productrices ou utilisatrices.

Il me semble que c'est cette conception de l'organisation et du développement indéfini, même dans l'ordre international, des services d'intérêt public, qui doit retenir le plus fortement notre attention, lorsque nous envisageons les modalités de reconstruction de l'économie.

N'est-elle pas la conséquence logique des événements économiques passés qui, du fait des plus grandes facilités de communication et des jonctions humaines plus étroites, ont amené l'entreprise à passer du caractère personnel au caractère anonyme et collectif, et bientôt au caractère d'intérêt public ? Il n'est que de se rappeler, pour citer un exemple, le développement de l'exploitation des moyens de communication depuis un siècle seulement.

N'est-ce pas également la conception qui supportera le plus facilement l'application de la formule corporative unifiant tous les intérêts en cause, depuis celui du producteur jusqu'à celui du consommateur, permettant l'application des mesures préventives destinées à éviter l'injustice sociale par un équilibre établi des conditions de travail, offrant à l'octroi

Militants !

N'oubliez pas de nous envoyer, avant le 25 de chaque mois, les articles et comptes-rendus destinés à « l'Ouvrier Métallurgiste »

du crédit nécessaire la base la plus solide et le contrôle le plus efficace ?

Ce n'est d'ailleurs pas une conception nouvelle et nous n'en voulons pour preuve que les services de cette nature déjà existants et à la création desquels, sans savoir peut-être ce qu'il faisait, le libéralisme économique n'a pas été étranger. C'est la conception qui demain sera peut-être la seule solution possible pour des problèmes comme celui du blé, celui de l'alcool, celui des carburants.

Ce n'est pas, enfin, une conception subversive. Malgré le développement indéfini qui l'attend, l'initiative individuelle et l'entreprise personnelle auront encore quelques beaux jours par suite des mille détails et des mille nécessités immédiates de la vie journalière.

Et malgré les gémissements de ceux qui ont toujours un pleur à verser sur le passé, le souvenir historique et précis que nous avons de la communauté chrétienne primitive nous paraît légitimer suffisamment, en dépit des imperfections humaines, le régime de propriété et de gestion collectives.

La corporation

Et c'est ici qu'apparaît la nécessité d'unir dans un même effort et pour une même tâche, et sans prévention d'étatisme, tous ceux qui sont intéressés à un degré quelconque à la juste satisfaction des besoins publics, que ceux-ci soient collectifs ou particuliers.

Qu'on ne nous accuse pas de sacrifier, en parlant ainsi, au collectivisme. C'est vraiment trop vite dit et les pires contempteurs de l'ordre public ne sont pas toujours ceux qui essaient de répandre des doctrines subversives, mais bien ceux qui s'accrochent désespérément aux formules périmées.

La réforme de l'économie doit comporter l'institution d'un corps économique et d'un corps professionnel, indépendants l'un de l'autre, avec une suprématie marquée du corps professionnel sur le corps économique.

Le corps économique comporterait :

- L'inscription électorale économique.
- Le conseil d'entreprise nommé par l'ensemble des travailleurs et chargé de représenter le capital travail au conseil d'administration, d'assurer l'établissement du contrat de travail, de contrôler l'exécution, de fixer la technique.

Le Conseil national économique, organisme paritaire nommé par le corps électoral et ayant pour but :

- la réglementation de l'économie ;
- l'organisation des marchés ;
- le contrôle du crédit ;
- la diplomatie économique ;
- l'étude de la législation économique ;
- la préparation et le vote des textes législatifs économiques, sous réserve d'approbation par le Parlement politique, dans un délai déterminé.

Les Conseils économiques régionaux décentralisant le Conseil national économique et placés sous la tutelle de celui-ci.

Le corps professionnel comprendrait :

A la base, le syndicat librement constitué, se recrutant et se concentrant librement.

Les conseils régionaux du travail, homologuant les contrats de travail établis par le corps économique.

Le conseil supérieur du travail, ayant au point de vue de la législation sociale les mêmes prérogatives que le C.N.E. au point de vue économique.

Les conseils de prud'hommes.

Les cours régionales, assurant en appel la conciliation et l'arbitrage de tous conflits éclatant dans leur rayon d'action.

La Haute Cour de Justice sociale, ayant à connaître les grands conflits du travail et ceux pouvant survenir entre le parlement politique et le C.N.E.

Tous ces organismes étant composés et élus par les représentants des syndicats.

La législation

Il est évident qu'une semblable réforme nécessiterait un bouleversement profond de la législation et de la constitution, non seulement pour donner naissance aux institutions prévues mais pour tenir compte des principes généraux que nous avons rappelés.

Dès à présent, on peut prévoir, en plus du statut du corps économique et du corps professionnel, une réforme concernant :

L'organisation des sociétés et envisageant la constitution obligatoire dans les grandes entreprises du capital-travail et sa représentation dans les conseils d'administration.

L'organisation du crédit prévoyant la constitution obligatoire des syndicats d'actionnaires, d'obligataires et de déposants, et la nomination par eux de commissaires de contrôle.

La répression de la spéculation par une réglementation stricte, sinon la suppression du marché à terme des valeurs mobilières, et une surveillance étroite du marché à terme des produits en réservant celui-ci aux usagers réels.

La loi successorale, en vue de transformer pour les entreprises la participation active de l'héritier en participation passive.

L'organisation internationale

Est-il nécessaire d'indiquer qu'une pareille réforme ne pourra avoir son plein effet qu'à la condition de s'étendre internationalement et de constituer, dans l'ordre international et sous le patronage de la Société des Nations et du B.I.T. :

- La surveillance générale du crédit.
- Le contrôle des cartels et trusts.
- La répartition des matières premières.
- La concordance des législations sociales et économiques dans les différents pays.

Le droit social

Mais il semble que cette conception nouvelle de l'économie ne serait pas complète s'il ne s'y ajoutait une conception nouvelle du droit, qu'on peut s'étonner n'avoir pas encore été découverte ou tout au moins précisée, la définition et le châtiment du délit et du crime social.

Jusqu'ici, en effet, toutes les sanctions aux violations des lois sociales se sont bornées à des peines civiles d'ailleurs fort mal appliquées.

La mauvaise hygiène des locaux de travail, les mesures préventives insuffisantes contre les accidents, la négligence ou la laderie dans les installations, occasionnant des blessures ou maladies graves ou la mort, tout cela n'a jamais entraîné pour les entreprises qu'une responsabilité civile qu'une assurance opportune rendait souvent inopérante. Et cependant, des hommes étaient morts, des familles dispersées, tout un patrimoine moral et social anéanti. La peine était-elle et est-elle encore proportionnée à la faute, et cette faute n'est-elle pas parfois un crime contre la société ?

Et que dirait-on de ces fortunes scandaleusement établies sur les salaires insuffisamment payés aux travailleurs et dont le Pape Léon XIII disait, dans son encyclique *Rerum Novarum* : « Ce serait un crime à crier vengeance au ciel, que de frustrer quelqu'un du prix de ses labeurs » ?

Qui donc a jamais puni ce crime et exigé réparation ? La justice telle que nous la comprenons, nous autres chrétiens, n'exige-t-elle pas que le Code humain, fût-il le Code Napoléon, s'ouvre à ces conceptions nouvelles, si nous ne voulons pas que demain les mêmes abus se reproduisent, rendant nulles et même amèrement ironiques les tentatives de reconstruction économique et sociale ?

Conclusion

Je n'ai voulu aujourd'hui que vous donner l'esquisse de ce que pourrait être l'économie chrétienement conçue.

Mais j'espère vous avoir montré, en vous exposant de mon mieux l'étendue et la complexité du problème à résoudre, qu'il ne doit pas seulement trouver une solution législative, car celle-ci n'est et ne peut-être, malgré son importance, qu'une première et nécessaire étape sur une longue route à parcourir.

Comme nous l'avons déclaré l'an dernier, comme S.S. le Pape Pie XI insiste dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*, le problème est surtout d'ordre moral et réclame, avant tout, la réforme des mœurs et l'adhésion des esprits.

Aussi n'aurions-nous pas assez fait si nous nous contentions de projets législatifs aussi bien étudiés qu'ils soient, de conclusions pertinentes et de vœux solidement fondés.

Ce sont les âmes que nous avons à conquérir.

Ames des patrons, qui semblent s'éloigner plutôt que se rapprocher des conceptions de libre discussion et de collaboration loyale que nous leur proposons et qui glissent de plus en plus vers la lutte des classes la plus aveugle et la plus dangereuse.

Ames des gouvernants qui, malgré leurs déclarations démocratiques, ne veulent pas entendre parler de l'équilibre nécessaire entre les forces réelles du pays et du contrepoint que ces forces apporteraient aux incompétences, à la paresse et aux abus du pouvoir dont trop souvent les organismes politiques nous donnent le spectacle.

Ame de la masse ouvrière et agricole, trop souvent abusée par les faux prophètes et les matamores sociaux et plus disposée à s'enticher de promesses et de formules illusoire qu'à consentir la longue élaboration des forces lentement mais sûrement organisées.

Quelle résolution allons-nous prendre ?

Elle est simple : Continuer, étudier, étudier encore.

Et surtout, agir et réaliser. Grandir en nombre et en puissance. Au progrès d'hier, ajouter celui de demain ! Reprendre sans lassitude les essais infructueux jusqu'à la réussite. Nous créer tous les jours de nouvelles amitiés grâce à notre mansuétude comme à notre diplomatie et à notre intelligence des hommes et des circonstances.

Et par-dessus tout cela, compter sur la Providence.

Jules ZIRNHELD.

UN BON SYNDIQUÉ

pense à acquiescer fidèlement sa cotisation syndicale sans attendre le rappel du Secrétariat ou de sa section l...

ENCORE LE SYSTÈME BEDAUX

Le Conflit des Établissements Holtzer à Unieux (Loire)

Le 12 septembre, les ouvriers des ateliers de fraises et de forêts, mécontents de l'introduction du système Bedaux, se mirent en grève, et firent connaître à la direction qu'ils ne pouvaient accepter cette méthode de travail.

Une première entrevue avec la direction demeura sans résultat, les deux parties maintenant leurs prétentions.

Les grévistes décidèrent alors de faire appel à la solidarité des ouvriers des autres ateliers et notamment à ceux des ateliers des tours.

Une réunion générale eut lieu vendredi à 7 heures au Foyer rural, à Unieux.

Quelques ouvriers ayant manifesté le désir de faire appel aux organisations syndicales de la région, plusieurs orateurs de ces syndicats prirent la parole à cette réunion, s'élevant contre le système Bedaux et assurant les ouvriers de tout leur appui.

Au nom des syndicats professionnels et de l'Union locale de Firminy, Chacornac, secrétaire général de l'Union des Syndicats professionnels de la Loire exposa notre point de vue sur la situation, indiquant que les ouvriers faisant appel à notre organisation trouveraient le meilleur appui et les conseils nécessaires pour solutionner au plus tôt le conflit naissant. Il regretta cependant l'état d'isolement dans lequel se trouvaient les ouvriers de l'usine Holtzer et leur recommanda, dans leur intérêt de se syndiquer au plus tôt.

En grand nombre, les ouvriers des autres ateliers décidèrent de se joindre à leurs camarades si le système Bedaux était maintenu dans les deux premiers ateliers. Ils estimaient avec juste raison que cette méthode de travail serait par la suite généralisée et ne manquerait pas d'entraîner le renvoi d'un certain nombre d'entre eux.

Au cours d'une entrevue qui eut lieu samedi matin, la direction accepta de ne pas appliquer le système Bedaux.

Dans le courant de la matinée, une délégation se rendit auprès de la direction de l'usine Holtzer. Elle fut bien accueillie et après plus d'une heure de discussion au cours de laquelle les ouvriers firent ressortir leur bonne volonté et leur conscience professionnelle, la direction consentait à ne pas appliquer le système Bedaux.

Cette heureuse nouvelle se répandait de suite parmi tous les ouvriers de l'immense usine et le conflit, après trois jours seulement, était réglé à la satisfaction des ouvriers.

A la réunion du soir

Le soir, à 7 heures, toujours dans la salle du Foyer rural, les délégués rendirent compte à leurs camarades du résultat de leur intervention.

On put constater encore une fois la bonne volonté que la plupart des ouvriers apportent à leur travail. N'ayant pas de reproches à

se faire sur celui-ci, ils n'en avaient que plus le droit d'exiger en contre-partie qu'ils soient traités comme des hommes et non comme de vulgaires machines à production.

Le résultat obtenu grâce à l'organisation — momentanée hélas ! — des ouvriers ne manquera pas d'avoir un certain retentissement.

Après un bref exposé du système Bedaux par un dirigeant unitaire, Chacornac, des syndicats professionnels prononça un discours bref, mais d'une grande précision.

Après s'être félicité avec les ouvriers du résultat obtenu de suite, il exposa en quelques mots la doctrine de nos organisations sur la question de la personnalité et de la dignité du travailleur qu'on ne doit sous aucun prétexte ne considérer qu'en fonction de la valeur de ses bras et qu'à plus forte raison, il est inhumain de le « mécaniser ». L'orateur engagea ses auditeurs à veiller sur leurs conditions de travail et de salaires car s'ils restaient inorganisés, ils pourraient être contraints, par la suite, à subir ce qu'ils ont refusé aujourd'hui.

Les Syndicats Professionnels C.F.T.C. sont là pour aider les ouvriers. Il n'y a aucune raison pour que la majorité des ouvriers qui possèdent les mêmes tendances n'y adhèrent pas tout de suite.

Que veulent les syndicats professionnels, en effet ? Défendre strictement les droits des travailleurs. Animés d'un esprit de justice, complètement indépendants, excluant le bluff et la démagogie, ils sont le plus sûr garant de la défense des ouvriers et de l'amélioration progressive de leur situation. Surtout, signale l'orateur : « Chez nous, pas de politique ».

En terminant, Chacornac ne manqua pas de signaler que le syndicat professionnel régional de la Métallurgie possède une caisse de grève qui verse 5 francs par jour à ses adhérents en cas de conflit pendant les 25 premiers jours, qu'une caisse de résistance confédérale vient ensuite en aide dans les conflits d'une plus grande durée et qu'en outre une caisse déchetage assure la même somme en cas de chômage pendant le même temps chaque semestre.

L'orateur fut parfaitement compris et approuvé ; les applaudissements furent chaleureux et prolongés le prouvèrent et la réunion se termina dans une belle atmosphère de sympathie et la résolution de s'organiser.

Pourquoi faut-il qu'un si grand nombre, aussitôt un résultat obtenu se désintéressent de l'organisation nécessaire pour maintenir ce résultat ? Grave inconscience qui pourrait, si elle continuait, être cause de l'aggravation de la situation ouvrière. Espérons que bientôt tous les ouvriers comprendront et se syndiqueront. Le Syndicat professionnel sera heureux de les accueillir.

Les Automobiles dans le Monde

Voici quelques chiffres se rapportant à l'année 1934 :

PAYS	Autos	Motos	Superficie en km.	Population
Europe :				
Allemagne	778.494	931.763	472.034	60.300.000
Autriche	39.171		80.000	6.340.000
Belgique	135.000		30.443	7.478.000
Danemark	125.653	25.272	44.362	3.289.000
France	2.036.653		550.926	41.834.920
Espagne	167.700	13.000	504.500	22.000.000
Grande-Bretagne	1.880.889		244.734	45.000.000
Grèce	15.700	500	127.000	5.204.070
Hongrie	14.950	9.000	92.916	8.454.000
Italie	370.896	131.462	312.000	41.000.000
Luxembourg	5.080		2.286	45.900
Norvège	58.535	7.400	323.600	2.643.000
Pays-Bas	144.250	32.000	34.201	7.212.000
Pologne	25.712	8.516	388.328	33.732.000
Portugal	33.200	3.000	91.943	6.450.000
Roumanie	33.450		298.000	17.393.000
Suède	141.000	45.000	447.864	6.074.000
Suisse	87.920	29.500	41.298	4.067.000
Tchécoslovaquie	111.918	47.000	140.374	13.611.000
U.R.S.S.	180.000			
Yougoslavie	10.943	3.228	248.250	12.000.000
Océanie :				
Australie	373.000		7.930.000	6.074.000
Nouvelle Zélande	174.627		268.264	1.218.000
Océanie française	388	30		
Afrique :				
Algérie	36.950	4.000	207.740	6.333.430
Madagascar	3.850		592.350	3.600.000
Maroc	36.416	3.140	450.000	3.420.000
Tunisie	13.250		125.130	2.410.000
Amérique :				
Argentine	291.924		2.800.000	9.700.000
Bésil	140.000		8.350.000	31.235.000
Canada	1.116.888	10.224	9.600.000	40.000.000
Etats-Unis	24.731.644	95.543	9.429.670	123.000.000
Marinique	2.300			244.000
Terre-Neuve	3.278	112	110.670	270.000
Uruguay	33.304		187.000	1.830.000
Vénézuéla	14.758	293	1.020.000	3.400.000
Asie :				
Chine	41.500			427.680.000
Indochine	13.070	1.512		20.700.000
Inde	138.040		4.764.000	315.600.000
Japon	120.472		417.000	70.000.000
Syrie	11.986	767	159.000	4.000.000
Turquie	7.000			14.000.000

En face de l'Unité "organique"

(Suite de la première page)

Les réformistes s'accrochent à la conception « révolutionniste », mais ils se cristallisent, se momifient, en bien, laissons-les, allons de l'avant et passons notre chemin. Un instant, ces emballés seront retenus par la crainte de laisser en route quelques camarades avec qui ils ont lutté. C'est le passé, il faut regarder vers l'avenir et travailler pour lui, tout indique qu'il aboutit à la révolution, peu importe les moyens ; certains ne veulent pas suivre, on les abandonnera d'ailleurs, ils seront entraînés et, bon gré mal gré, devront suivre le mouvement.

Sur le plan syndical, on ira, pour gagner du temps, car il faut profiter des circonstances favorables, jusqu'à fonder une nouvelle centrale : la C.G.T.U. La vieille C.G.T. ? Elle tombera en « quenouille », sera vidée de ses éléments et devra, avant longtemps, fermer ses portes ou rentrer à la C.G.T.U...

Est-ce la victoire ?

De 1922 à 1926, les événements paraissent donner raison aux prévisions des « extrémistes ». Les effectifs ouvriers font confiance à la nouvelle centrale ; celle-ci, en raison de son nombre, exerce une réelle influence.

De plus, on n'oublie pas que sur le plan politique, la même opération s'est produite, il semble donc que l'on a vu juste.

Mais la vieille C.C.T. avait la vie plus dure que l'on avait cru. Tant bien que mal, elle panse ses blessures, regroupe ce qui reste des effectifs réformistes, modifie, pour un temps, sa structure et travaille d'arrache-pied à sa reconstitution.

Les fonctionnaires viennent à elle, les excès des extrémistes lui valent certains retours. Son attitude « opportuniste » inspire confiance aux Pouvoirs Publics, même au Patronat. Les représentants cégétistes pénètrent dans les organismes officiels sociaux et économiques, leur influence s'accroît...

Le temps passe. Un peu partout l'idée révolutionnaire perd du terrain.

C'est l'échec

Il est bientôt hors de doute que l'expérience a échoué. Il serait trop long de dire ici pourquoi, nous enregistrons simplement le fait.

En effet, les effectifs de la C.G.T.U. qui à un certain moment ont dépassé le demi-million sont, dès 1926, en régression.

Les militants luttent pour les maintenir. Ce sera peine perdue. Certaines professions résistent mieux que d'autres, mais, dans l'ensemble du pays, sauf quelques cas isolés, le syndicalisme unitaire ne peut se manifester qu'à l'occasion de mouvements professionnels, de grèves, le plus souvent.

Il reste la région parisienne. Ici la mentalité ouvrière est nettement avancée et le plus gros des effectifs de la C.G.T.U., à la veille du dernier Congrès confédéral, se trouvait dans les syndicats parisiens.

Par contre dans les métaux par exemple, la C.G.T. est inexistante. Ceci ne va pas sans créer de réelles difficultés qui pendant longtemps ont retardé l'aboutissement des pourparlers visant à la reconstitution de l'unité.

Nécessité de liquider la C.G.T.U.

Il était évident, depuis quelques années déjà que, du point de vue strictement syndical, sans même tenir compte de l'action des autres éléments, il faudrait, un jour, liquider la C.G.T.U.

Bien entendu, il convenait, autant que possible, d'y mettre les formes et, pour toutes sortes de raisons, il y avait lieu de traiter de pari et d'autre sur un pied d'égalité.

La menace fasciste

En février 1934, devait se produire un événement politique qui allait hâter les choses. Pour protester contre les dangers que faisaient courir les organismes politiques de droite, la C.G.T. prit l'initiative d'une grande manifestation : la grève générale. A sa faveur des rassemblements suivis de cortèges devaient permettre aux travailleurs de manifester leur force.

Pour donner à cette initiative toute son ampleur, les organisations firent appel à de multiples associations. La C.G.T.U., de son côté, donnait l'ordre de grève générale.

Et ce fut le 12 février 1934 ! Les unitaires avaient trop besoin d'occasions de contact, que des dirigeants confédérés leur

avaient toujours refusées jusque là, pour négliger le parti qu'ils pouvaient tirer de la participation qu'ils avaient prise à la journée. Peu de temps après, ils écrivaient à la C.G.T. pour proposer la reconstitution de l'unité. En octobre 1934, les Comités Nationaux Confédéraux reprenaient la question, mais on sentait que les Confédérés n'y mettaient aucun enthousiasme. Cependant les pourparlers continuèrent, vous savez dans quelles conditions et à quoi ils ont abouti.

Vers l'avenir

Nous avons suivi de près ce qui s'est passé au cours des deux Congrès de septembre 1935. Incontestablement, la préoccupation dominante était, pour des motifs multiples, la reconstitution de l'unité « organique ». Personne ne se faisait d'illusion sur l'unité de pensée.

Les délégués ont, de part et d'autre, soigneusement évité de soulever le moindre problème de principe, pour s'en tenir à préciser, dans ses grandes lignes, une procédure de fusion.

Aucun effort n'a été tenté pour reconstituer l'unité morale, mais tous ont tendu, au contraire, à liquider le plus honorablement possible la C.G.T.U.

Est-ce à dire que « réformistes » et « extrémistes » ont abandonné leurs points de vue ? Accunement ; ce serait bien mal le connaître que penser le contraire. D'ailleurs, pour qu'il n'y ait pas d'équivoque, Frachon, dans son rapport au Congrès de la C.G.T.U. l'a bien précisé :

Lorsque, au cours de nos discussions, nous faisons des concessions, certains se mettaient à prophétiser que nous entrerions dans une C.G.T. unifiée en abandonnant nos conceptions sur le mouvement syndical.

Qu'ils se tranquillisent, la classe ouvrière n'aura pas à déplorer un tel abandon. Nous serons les partisans les plus respectueux de la démocratie syndicale, mais aussi les défenseurs les plus fidèles de ce qui fut toujours à la base des décisions de la C.G.T. d'avant-guerre : la lutte des classes.

Et voilà. En langage net, nous allons, à peu de chose près, nous retrouver en présence d'une C.G.T. revenue à la formule et à la situation d'avant-guerre. Une différence toutefois : la présence d'éléments fonctionnaires nombreux chez lesquels, consciemment ou non, le syndical est subordonné au politique. Tout laisse prévoir qu'à chaque degré : syndicat, union, fédération et confédération, les luttes de tendances vont reprendre.

Notre tâche

Il n'y a pas là de quoi nous décourager. Les raisons d'être de notre mouvement demeurent aujourd'hui comme hier. Sans doute, dans certaines circonstances, nous allons nous trouver en face d'une prétention accrue au monopole de la représentation ouvrière. N'oublions jamais la situation : 13 millions de travailleurs salariés en France ; la C.G.T. reconstituée et gonflée des éléments unitaires aura de la peine à atteindre le million.

Il reste donc, pour notre syndicalisme professionnel d'inspiration chrétienne un vaste champ d'activité.

Les travailleurs sérieux — il y en a encore plus qu'on ne le pense généralement — ne peuvent, en conscience, rejoindre le mouvement révolutionnaire, leur place est chez nous.

Nous connaissons suffisamment l'esprit de conquête, d'apostolat et de dévouement à la cause ouvrière de nos militants pour avoir pleine confiance dans l'avenir de notre mouvement.

Jean PERES.

Camarades métallos

n'oubliez pas que les

Élections prud'homales

La Vie Fédérale

Conseil National

La prochaine réunion du Conseil national aura lieu le 19 octobre, à Paris.

Les syndicats ont reçu toutes indications utiles à ce sujet, notamment pour préparer comme il convient notre audience au Ministère du Travail.

Nous comptons sur la présence des principaux militants de la Fédération.

Voici l'ordre du jour :

- 1° Situation générale ;
- 2° Situation Financière ;
- 3° Démarche au Ministère du Travail ;
- 4° L'« Ouvrier Métallurgiste » ;
- 5° Congrès de Bruxelles ;
- 6° Plan de travail pour l'hiver ;
- 7° Questions diverses.

Bureau Fédéral du 9 Septembre

Présents : Léonard, Botton, Le Bihan, Foudrier, Sinjon et Pérès. Le Bihan donne le compte rendu du Congrès de Bruxelles et dégage les principaux faits qui doivent retenir notre attention.

Pérès signale que dans l'assemblée, il y a des offres d'emplois non satisfaites pour les ouvriers qualifiés : tourneurs, ajusteurs-outilleurs et traîneurs. Nos services de

placement, par contre, n'arrivent que bien difficilement à placer les manœuvres, qualifiés ou non.

Le courrier avec : Montbéliard, Charleville, St-Quentin, Marseille, Denain, Roubaix, Lyon, Lille, St-Nazaire, Reims, Cherbourg, Orleans, Neuve-Maisons et le Ministère du Travail est examiné.

Sur la proposition de Pérès, des mesures sont prises pour assurer d'une façon permanente la trésorerie de la Caisse de chômage en attendant le paiement, par l'Etat, de sa participation aux allocations versées.

Le trésorier va envoyer un rapport à certains syndicats qui n'ont pas encore réglé leurs cotisations fédérales.

L'ordre du jour du Conseil National du 19 octobre est fixé (voir par ailleurs) ; une demande d'audience sera adressée au Ministère du Travail.

Pérès indique le contenu du n° 3 de l'« Ouvrier Métallurgiste » qui est sous presse. Le Bureau lui donne mandat pour rédiger les circulaires nécessaires aux syndicats pour qu'ils puissent collaborer à la rédaction et à la diffusion du journal.

Le Bureau désigne ses délégués aux journées de Revin (Ardennes), le 13 octobre : Pérès et Botton et à Arras, le 27 octobre, Pérès.

Le Bureau prend connaissance d'une lettre de nos camarades Alsaciens concernant la cotisation fédérale ; il charge le secrétariat de présenter ses observations.

mage : 118 chômeurs secourus pendant le 1^{er} semestre ; un important travail effectué par ses représentants au sein des commissions officielles pour l'application des barèmes de salaires.

Il montre ensuite que les services rendus dans le calme ont fait davantage que certaines manifestations tapageuses et sans lendemain.

Puis, c'est le trésorier Legros qui se félicite des rentrées régulières des cotisations qui permettent au syndicat de remplir ses obligations à l'égard des syndiqués atteints par la crise.

Ensuite, Cattoire engage nos camarades à intensifier le recrutement des chômeurs non organisés, afin de leur permettre de garder le contact syndical. La suite de l'exposé de notre camarade fut très applaudie et tous se retrouvèrent, le 27 octobre, pour fêter le 10^e anniversaire de la fondation du syndicat de la Métallurgie, qui est maintenant une force, mais aussi une grande famille.

BOULOGNE

Contre l'abus des heures supplémentaires

Malgré le nombre de chômeurs qui ne demanderait pas mieux que de trouver du travail, certains patrons, négligeant leurs plus élémentaires devoirs d'humanité, s'entêtent à faire exécuter des heures supplémentaires.

Ainsi, la direction de la S.I.C.E.R. entreprise de réparation de navires, a-t-elle exigé de certains ouvriers qu'ils travaillaient 12, 14, 16 et même 30 heures sans interruption. Tout cela sous le prétexte que le bateau était en partance dans les 48 heures, alors que les travaux à effectuer demandaient, au moins, 4 à 5 jours de travail.

Le Syndicat Libre de la Métallurgie est intervenu près de l'Inspection du Travail et notre Fédération près du ministère pour faire cesser de pareils abus. Par représailles, le patron a licencié un certain nombre de camarades syndiqués, dont certains étaient dans la maison depuis quelques années !

L'action du Syndicat et de la Fédération continue...

SAISNE

SAINT-QUENTIN

Aux Etablissements Métallurgiques d'Hennezel et Cardon, il a été décerné que pour le personnel qui en était bénéficiaire « les congés annuels payés étaient suspendus, ceux-ci étant nés des facilités d'après-guerre » !! De mieux en mieux !!

D'autre part, le délai-congé est supprimé et il est procédé, selon les nécessités, soit à la mise en chômage partiel soit au licenciement partiel. Et re-voilà. Pas besoin d'attraper une méningite pour faire cette trouvaille.

ARDENNES

CHARLEVILLE

Assemblée générale annuelle

Le 22 septembre, s'est tenue à Charleville l'Assemblée générale Annuelle du Syndicat Libre Ardennais des Travailleurs sur Métaux, sous la présidence de Georges Allard, secrétaire du Syndicat Libre de la Métallurgie de Denain, qui représentait parmi nous la Fédération et l'Union Régionale.

Avant l'ouverture de l'Assemblée, une messe fut dite pour le repos de l'âme de Arthur Houte, secrétaire général des Syndicats Libres d'Halluin, récemment décédé, et des membres défunts du syndicat.

Quinze sections locales sont représentées par une trentaine de délégués. Des représentants des Syndicats de dames employées, Fonctionnaires et Employés, assistent également à l'Assemblée. L'Union Départementale est représentée par son vice-président.

Après de courtes allocutions de R. Vivain, vice-président de l'U.D., et de Georges Allard, la présentation du rapport moral est faite par Marcel Dardenne, secrétaire délégué du Syndicat.

Le Rapport moral

Relatant sous ses divers aspects l'activité déployée par le syndicat au cours de l'exercice 1934-1935, le rapport moral montre éloquentement la vitalité débordante de notre organisation, les progrès réalisés, les résultats obtenus.

L'organisation intérieure du Syndicat est bien au point et son fonctionnement très satisfaisant. Si quelques sections sont en léthargie, par contre, les autres sont en excellent santé.

LA FORMATION

Un sérieux effort a été fait au cours de l'année en faveur de la formation des militants : de nombreux moyens ont été mis à leur disposition dans ce but (cercles d'études sociales, journées syndicales départementales, journées sociales du Waridon, le « Nord-Social », manuel de législation ouvrière, brochures syndicales et sociales, etc.). Tous les membres du Syndicat reçoivent tous les mois, gratuitement, la « Voix Sociale des Ardennes », organe de l'Union. Départementale des Syndicats Libres, et l'Ouvrier Métallurgiste.

LA PROPAGANDE

De l'excellent travail a été fait sur le terrain de la propagande. De nombreuses adhésions nouvelles ont été recueillies au cours de l'année et plusieurs nouvelles sections ont été constituées.

L'ACTION PROFESSIONNELLE

L'action professionnelle a été très intense. De nombreuses interventions ont été faites près de l'Inspection du Travail et bon nombre ont été suivies des mesures que nous désirions. Des démarches ont eu lieu aussi auprès des Pouvoirs publics et de plusieurs employeurs. De nombreux renseignements ont été procurés aux syndiqués sur des questions professionnelles. Rapports, enfin, que le syndicat a pris sa part de responsabilité lors du conflit Arthur Martin, à Revin. Par ailleurs, le Syndicat a contribué, par ses études et sa participation aux Congrès syndicaux, au progrès des grandes revendications poursuivies par le mouvement syndical : semaine de quarante heures, assurance-chômage, salaires minima, organisation de la profession, etc.

LES SERVICES SYNDICAUX

Les services syndicaux ont fonctionné normalement, à la satisfaction de ceux qui ont été amenés à les utiliser : service de ristournes, achats en commun, caisse du soldat, caisse de grève, service de renseignements. Spécialement les syndiqués en chômage se félicitent de l'effort accompli par le Syndicat en leur faveur : au cours de l'année, 24.425 francs d'indemnités ont été alloués, sans compter plusieurs distributions de denrées alimentaires.

Pour terminer, signalons que plusieurs militants du Syndicat sont membres de Commissions officielles départementales ou locales.

Le Rapport financier

Le trésorier, Georges Dupont, présente ensuite le rapport financier. Puis, c'est le tour du rapporteur de la Commission de vérification des comptes, qui affirme la bonne tenue des écritures et demande des félicitations pour le trésorier.

Après une longue discussion qui permit de prendre quelques bonnes résolutions pour l'avenir, les rapports moral et financier sont approuvés à l'unanimité, et la séance est levée.

Les délégués se retrouvent peu de temps après pour le repas en commun : c'est le moment de la détente et de l'amitié.

A 14 heures, deuxième séance de travail. Après le renouvellement statutaire du Conseil et des commissaires aux comptes, l'Assemblée adopte à l'unanimité quelques modifications aux statuts.

Le Discours de Georges Allard

Enfin, Georges Allard a la parole. Après avoir retracé l'histoire des grèves de Trieth et de Louvroil, il définit, dans un bel exposé, le programme des Syndicats Libres, démontrant la nécessité de la formation des militants pour mener à bien la tâche très difficile qui est la nôtre : la rénovation du monde du travail par la constitution d'une véritable organisation professionnelle basée sur les principes chrétiens.

Quelques questions diverses sont encore réglées et la clôture de l'Assemblée est prononcée, chacun retournant dans sa localité avec la volonté de poursuivre avec un ardeur renouvelée l'œuvre entreprise.

REVIN

Congrès départemental de la Métallurgie

Programme de la journée :

9 h. 15 : Séance d'étude, Salle Loiseau, rue Ledru-Rollin, réservée aux Syndiqués. Les Congressistes non porteurs de l'insigne devront présenter leur carte syndicale.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Allocution de Jules Périn, Président de l'Union Départementale des Syndicats Libres ;
- 2) L'activité du Syndicat, par Marcel Dardenne, Secrétaire de l'Union Départementale ;
- 3) La propagande syndicale, par Jules Biver, Secrétaire-Adjoint du Syndicat ;
- 4) Discussion générale, sous la direction de Jean Pérès, Secrétaire-Général Adjoint de la C.F.T.C.

A 11 h. 30, une Messe sera dite à l'Eglise Paroissiale à la mémoire des Syndiqués défunts, et une allocution de circonstance y sera prononcée par M. l'Abbé Rougevin, Directeur du Secrétariat Social des Ardennes.

12 h. 15 : Repas en commun, à l'Hôtel Terminus, près de la Gare (Prix : 8 francs, vin, café et service compris).

14 h. 15 : Grande Assemblée, Salle Loiseau, ouverte à tous les Membres des Syndicats Libres et à leur famille, ainsi qu'à tous les Travailleurs sympathisants de toutes les Professions (Hommes, Dames, Jeunes Gens et Jeunes Filles).

Y prendront la parole :

Jules Périn, Président de l'Union Départementale des Syndicats Libres ; Jean Pérès, Secrétaire-Général Adjoint de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

Cher Camarade,

Nous comptons sur ta participation à cette importante journée. Pour la défense de tes intérêts professionnels,

Pour une vitalité toujours plus grande de notre Syndicat,

Tous à Revin le dimanche 13 octobre !

Le Bureau.

LYON

Nos camarades, après quelques boutades aux heureux mortels qui peuvent s'offrir des vacances, nous déclarent qu'ils ont profité de cette période de ralenti de l'activité syndicale pour régénérer leur administration, ce qui est venu compléter un plan judicieusement conçu d'Alexis Delorme. C'est l'époque du planisme, même chez les métallos lyonnais.

Dans la « Voix Sociale », nous lisons, sous les initiales A.D., sans doute Alexis Delorme — un article fort opportun sur la publication de notre journal fédéral. Une photographie, représentant un atelier de mécanique, sert de chapeau à ce très bon « papier » où notre camarade nous expose toutes les ressources que l'on peut tirer d'un organe fédéral, à la fois pour intéresser, instruire nos camarades de tout ce qui regarde et touche leur profession, « Il faut montrer comment, chez nous, le métier est étroitement associé au syndicat. Ce sera la tâche de l'« Ouvrier Métallurgiste » qui arrive à point pour gagner définitivement la confiance des métallos ».

GRENOBLE

Une assemblée générale ayant eu lieu le 10 septembre, nos camarades ont procédé aux élections et le résultat a donné : Meyer, président ; Othomène, trésorier, Bonnet, secrétaire, tous trois ardents militants de la J.O.C.

Nous savons le progrès réel de l'organisation syndicale dans l'Isère, et c'est par dizaines que nous comptons les adhésions mensuelles. Confiance donc, nous arriverons.

ST-NAZAIRE

SYNDICATS CHRÉTIENS DE LA RÉGION NAZAIRIENNE

Siège social :

20, rue du Maine - St-Nazaire

Appel aux Pouvoirs Publics

Les syndiqués chrétiens de St-Nazaire, employés et métallurgistes, réunis en assemblées générales, le 15 septembre à leur siège social :

Considérant les menaces de renvoi qui pèsent plus particulièrement sur tous les vieux travailleurs âgés de 60 ans et plus, sans aucune considération de leur aptitude au travail et de leurs moyens d'existence, émettent le vœu :

Que soit sauvegardé le droit à la vie et donc au travail de tous les vieux ouvriers et employés dénués de tout autre moyen d'existence. La mesure envisagée par certains Administrations qui se proposent de licencier tous les vieux travailleurs ne se justifierait qu'à condition qu'ils aient leur pain assuré.

Estimant que toute prétendue solution au chômage qui sacrifie aveuglément une catégorie de travailleurs expérimentés et dévoués, est inacceptable, voire même inhumaine.

Insistent pour que le gouvernement intervienne immédiatement, afin de hâter l'application des remèdes équitables et logiques au chômage, savoir :

1° Réduction générale de la durée de travail (semaine de 40 heures) et, en attendant, suppression absolue de toute dérogation à la loi de 8 heures.

2° Retour de la mère au foyer et, en conséquence, suppression des emplois réguliers aux femmes mariées, à condition, bien entendu que le salaire du mari atteigne un minimum que nous pourrions fixer à 12.000 francs pour un ménage sans enfants. D'autre part, nous souhaitons vivement une sensible majoration des taux officiels des allocations familiales de telle sorte que les charges de famille ne contraignent plus la mère à chercher à l'extérieur un appoint au salaire du chef de famille devenu insuffisant.

3° Intercation formelle d'employer régulièrement des retraités ayant une pension suffisante pour vivre (10.000 francs par exemple). Les syndicats chrétiens protestent également contre la forme actuelle de certains décrets-lois, et en particulier de celui qui frappe sans distinction dans la même proportion le nécessaire que représente le petit salaire inférieur trop souvent au minimum vital et le superflu des gros traitements.

En conséquence, au nom de la plus élémentaire justice, ils demandent à ce qu'un minimum vital (12.000 francs par exemple), soit complètement exonéré, la retenue ne s'effectuant que sur la fraction de salaire supérieure à ce minimum.

Ils souhaitent que la lutte contre la vie chère devienne effective par une action énergique des Pouvoirs publics, jugulant impitoyablement le mercantilisme et la spéculation.

Enfin, devant la pénurie de travail qui menace la main-d'œuvre nazairienne pour cet hiver, ils réclament le retour de « Normandie », afin que les travaux nécessaires par les transformations prévues viennent atténuer cette crise.

Dans cet ordre d'idées, ils demandent aux parlementaires de la Loire-Inférieure de rappeler au Gouvernement les promesses faites par ses représentants aux lancements ou inaugurations des navires.

Annonce aux métallurgistes de sa région que tous les ans à pareille époque, le syndicat organise des réunions destinées à faire connaître les événements marquants des derniers semaines avant les périodes d'activité intensive de l'hiver.

Une lettre a été adressée au chef de fabrication des Usines Bréguet pour lui signaler certaines insuffisances en matière de propreté et d'hygiène.

D'autre part, des heures supplémentaires étant faites à l'occasion de départs d'appareils pour Villacoublay, nos camarades demandent la possibilité pour le personnel qui a effectué ces heures, de prendre un repos compensateur. Satisfaction leur a été accordée.

NANTES

Appel pour le paiement de la cotisation qui seul permet de bénéficier des indemnités de chômage. Le Conseil syndical invite les jeunes qui désirent se spécialiser dans l'aviation à suivre les cours organisés à cet effet.

CAEN

Bâtiment et Métallurgie tiennent leur assemblée groupée, pour entendre le compte rendu de Lemaitre délégué au Congrès national.

Celui-ci, après son exposé ayant trait au Congrès, parle de la rationalisation dans les entreprises, ce qui donne lieu à un échange de vues fort intéressant et nos camarades se félicitent de cette réunion commune qu'ils renouvelleront par la suite.

CHERBOURG

Dans la « Voix Sociale de Basse-Normandie », notre camarade Gérard Espéret nous donne un compte rendu d'activité mensuel.

Une réunion d'études suivie par un bon nombre de camarades, a été des plus intéressantes. De nouvelles adhésions ont été enregistrées. La trésorerie est satisfaisante et nos camarades se sont employés à faire respecter le Code du Travail.

Espéret a terminé sur une note optimiste en disant : « Ça doit tourner » et ça tournera, nous sommes persuadés.

ROUEN

Annonce la reprise des réunions. Allons, un effort, dit-il, il y a longtemps que l'on ne s'est pas vu. Nous trouvons aussi dans l'organe régional « Vive l'Œuvre », le compte rendu de notre Congrès international de Bruxelles.

FRANCHE-COMTÉ

Nos camarades battent un triple ban pour la venue de Charlemagne Broutin dans leur région. C'est, disent-ils, un des meilleurs militants du syndicalisme chrétien avec notre ami Jean Pérès, si aimé dans notre région. Il a toujours le souci de rendre des services pratiques à ses camarades.

Voici les réunions projetées :

- Mardi 8 octobre, à 20 h. 15, à Villers-le-Lac ;
- Mercredi 9 octobre, à 20 h. 15, à Ornavas ;
- Jeu 10 octobre, à 20 h. 15, à Beaulieu ;
- Vendredi 11 octobre, à 20 h. 15, à Audincourt.

MOSELLE

La situation des travailleurs dans l'industrie métallurgiste

Elle est simplement catastrophique. Il y a à cela plusieurs raisons. Il s'agit d'abord d'une catégorie de travailleurs mal rémunérée. Mais la principale raison réside sans doute, dans le fait que l'ouvrier de ce secteur est généralement indolent et qu'il se laisse très difficilement grouper en vue d'une action collective. Aussi, les organisations professionnelles dans cette région sont-elles très faiblement représentées. La C.G.T. n'a jamais pu s'implanter, et la C.G.T.U. qui a pu grouper durant une période assez considérable un très grand nombre d'ouvriers métallurgistes, a dû abandonner les secrétariats péniblement formés.

Seul, le Syndicat Indépendant des ouvriers de la Métallurgie, (af. à la Fédération des Syndicats Professionnels) a pu s'imposer ici et s'y maintenir.

A quoi convient-il d'attribuer cette situation ? Tout d'abord à la multiplicité surprenante de langues qui se sont donné rendez-vous dans ce coin excentrique de la Lorraine. Mais aussi ; et — je dirais volontiers — surtout aux manœuvres sornaises d'intimidation et de terreur que les industriels exercent, depuis des années déjà, sur leurs travailleurs. Chaque mouvement est étouffé dans l'œuf, sans scrupules et par tous les moyens. Même la J.O.C. s'est heurtée, dès son origine, et notamment de la part d'un des plus gros maîtres des Forges, à une opposition irrédicible. Un personnage qualifié qui a ses entrées dans la dite maison et s'apparente d'elle, n'a-t-il pas osé déclarer un jour :

La Vie Syndicale

PARIS

L'activité a repris le mardi 24 septembre avec la 1^{re} réunion du Conseil syndical de la saison qui s'ouvre. Pour la 1^{re} fois, une dame présidente de la section des ouvrières de la métallurgie au Bas-Mendon, Mme Rioliot, y a fait l'exposé d'une grève déclenchée par la C.G.T.U. pour obtenir une augmentation de salaires.

Du beau travail syndical

Dans les maisons où eut lieu cette grève, les salaires étaient les suivants : 8 et 10 francs de l'heure pour les professionnels qualifiés ; 5 fr. 25 et 5 fr. 50 pour les manœuvres ; 3 fr. 60 à 4 fr. 25 pour les femmes.

Nous ne sommes pas de ceux qui disent que les salaires sont trop élevés, mais nous pensons que par le temps qui court, lorsqu'on a la chance de gagner les prix de l'heure indiqués plus haut, le bon sens voudrait que l'on se tienne « pénairement ».

Les camarades unitaires demandaient 1 franc de l'heure d'augmentation, corsé d'un tas d'a-côtés qui fraisaient la foire d'empoigne. Le patron, après avoir eu connaissance des revendications, répondit ceci : « Si vous voulez gagner davantage, vous travaillerez en conséquence ». Et il installait un service de « chronos » pour le travail aux pièces.

Le résultat, le voici : les salaires ont été diminués de 1 franc de l'heure, le travail à l'heure remplacé peu à peu par le travail aux pièces. Alors, que deviendront les salaires avec ce système ?

Ne croyez-vous pas que ceux qui défendent ainsi les intérêts de camarades trop confiants ou amateurs de ces grands coups de « g... » bons tout au plus à faire aboyer les chiens, seraient plutôt bons à enfermer ?

A ce même Conseil syndical, l'assemblée annuel a été fixée au 26 octobre et sera présidée par notre camarade Dufour, président des syndicats ouvriers de Paris et de la région.

Métallurgistes !...

assistez à votre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le

Samedi 26 Octobre

à 20 heures 30

SOYEZ TOUS PRÉSENTS !

NORD

ROUBAIX - TOURCOING

Une réunion de la Commission de la Métallurgie

La Commission de notre Syndicat de la Métallurgie s'est réunie le mercredi 25 septembre. Elle a

VALENCIENNES

LE DELAI-CONGÉ

Dans cet arrondissement, le Conseil de Prud'hommes s'était, à plusieurs reprises, prononcé en faveur du délai. Seulement, il y eut un mais : les employeurs, jugeant que la jurisprudence allait à l'encontre de l'usage établi, agrirent de telle sorte qu'après expertise et enquête du tribunal de Valenciennes, celui-ci a déclaré que l'usage du préavis n'existait pas. Et voilà main-d'œuvre abondante, donc facilités de la remplacer. Selon les exigences, en 60 minutes vous êtes sur le sable (sans plus de commentaires). Au temps de la Rome païenne, marché de l'esclavage ; au vingtième siècle, marché du travail !

La Commission informe par ailleurs ceux de nos syndiqués qui, déjà, avaient souscrit un abonnement, que cet abonnement ne compte qu'à partir du numéro 3, les deux premiers numéros ayant été adressés gratuitement.

La Commission profite de la période actuelle de reprise d'activité syndicale pour convier tous nos syndiqués métallurgistes à un efficace travail de propagande de plus en plus tenace, d'où sortira certainement pour nos syndicats de la Métallurgie de Roubaix-Tourcoing, une influence plus grande et un développement nouveau.

La Commission informe par ailleurs ceux de nos syndiqués qui, déjà, avaient souscrit un abonnement, que cet abonnement ne compte qu'à partir du numéro 3, les deux premiers numéros ayant été adressés gratuitement.

La Commission profite de la période actuelle de reprise d'activité syndicale pour convier tous nos syndiqués métallurgistes à un efficace travail de propagande de plus en plus tenace, d'où sortira certainement pour nos syndicats de la Métallurgie de Roubaix-Tourcoing, une influence plus grande et un développement nouveau.

La Commission informe par ailleurs ceux de nos syndiqués qui, déjà, avaient souscrit un abonnement, que cet abonnement ne compte qu'à partir du numéro 3, les deux premiers numéros ayant été adressés gratuitement.

La Commission profite de la période actuelle de reprise d'activité syndicale pour convier tous nos syndiqués métallurgistes à un efficace travail de propagande de plus en plus tenace, d'où sortira certainement pour nos syndicats de la Métallurgie de Roubaix-Tourcoing, une influence plus grande et un développement nouveau.

ARRAS

Une belle assemblée générale des Métallurgistes. Tel est le titre du compte rendu publié dans le « Nord Social ».

La séance débute par le rapport du camarade William Coppin, secrétaire du Syndicat. Il retrace l'effort fourni par les caisses de chô-

Jamais il n'existera en Moselle une J. O. C. Empressons-nous d'ajouter que cette prophétie n'est pas réalisée. L. J. O. C. a été créée. Elle subsiste et prospère. Déjà quelques jeunes militants, issus de ce mouvement, ont offert leur collaboration enthousiaste à notre Syndicat professionnel des ouvriers de la métallurgie.

Le Congrès International des Jeunes

IL N'Y A QU'UNE J. O. C...

S'il fallait raconter, en une phrase le Congrès de Bruxelles, on devrait recourir à ces quelques mots. Ils traduisent en effet avec force et précision l'unité et la puissance du mouvement jociste, qui est bien une chose unique au monde.

DÉPART

Le samedi soir à Montmartre l'enthousiasme est à son comble. Pres de deux mille délégués parisiens de la J.O.C. et de la J.O.C.F. sont à la veillée d'adoration dans la Basilique. Ils y entendent un magnifique et emballant discours de M. BORDET qui rend hommage à l'œuvre de la J.O.C., à l'œuvre de M. CARDYN.

BRUXELLES

Bruxelles ! enfin ! Toi, pour qui des jeunes travailleurs ont offert leurs joies et leurs peines, quelquefois leur vie ! Enfin te voilà !

Des commissaires accueillent les délégués avec empressement et les dirigent vers la Centrale JOCISTE. Elle apparaît bientôt à leurs yeux éblouis. Qu'elle est grande, majestueuse, imposante, et accueillante aussi ! Les Jocistes français y trouvent la preuve que la fraternité jociste n'est pas seulement un vain mot, mais une profonde réalité.

LAEKEN

Ensuite, les Français se dirigent vers une église où ils participent à la messe. C'est ensuite le petit déjeuner, puis ils gagnent en trois immenses cortèges la plaine de LAEKEN où doit avoir lieu la Messe Pontificale, point culminant de la journée. Après cet acte, qui ne se raconte pas, les congressistes se répartissent sur les divers pelouses de la Plaine Léopold où à l'aide de paniers, ils cassent fraternellement et joyeusement la croûte.

HEYSEL

Les JOCISTES quittent la plaine de LAEKEN. Le ciel est de feu, le chanteur accablant, malgré cela, et avec le sourire, le déjeûné s'organise.

Bien entendu, tous défilent en chantant. Derrière les Français, des Belges chantent en flamand et telle est l'unité de la J.O.C. que la diversité des langues ne rompt pas l'harmonie.

Le beau chant international est pour tous l'expression de leur force et aussi de leur foi.

Deux heures moins le quart, les Congressistes arrivent lentement. Les Wallons, les Flamands, les Français, les Canadiens, les Hollandais, etc...

Au total, plus de dix-huit nations représentées. Et c'est le cœur palpitant, qui ne peut se décrire :

- Il y a dix ans, JOCISTES, combien étiez-vous ? - Moins de cinq cents. - Et aujourd'hui ? - Cent mille. - Et demain ? - Des millions. - La J.O.C. grandit, grandit. - Bientôt le monde entier sera JOCISTE.

Pas de discours inutiles, pas de phrases mawkaises, pas de haine ni de vaines promesses, mais seulement 100.000 jeunes travailleurs et jeunes travailleuses qui clament leurs détresses, leurs souffrances, sans doute, mais aussi, mais surtout leurs réalisations, leurs espoirs :

- Qui sommes-nous ? JEUNES. — Qui sommes-nous ? OUVRIERS. — Qui sommes-nous ? JOCISTES. — Notre devise : FIERS, PURS, JOYEUX, CONQUÉRANTS. — Nous voulons pour les jeunes travailleurs : RESPECT. — Pour les chômeurs : DU TRAVAIL. — Entre les hommes : LA PAIX !

On comprend alors le souffle et l'élan irrésistible qui soulevèrent le stade de Heyssel en ce dimanche, sans précédent dans l'histoire de la jeunesse ouvrière du monde entier.

Les dernières acclamations viennent à peine de s'éteindre, après les dernières répliques du cœur palpitant, que déjà les hauts parleurs font entendre la voix bien aimée de M. CARDYN.

Celui-ci va résumer, en quelques-unes de ces brèves paroles dont il a le secret, tous les manifestations de la journée :

« Toutes les réformes financières, économiques, professionnelles et politiques ne seront qu'un plaisir et qu'un leurre. Elles n'engendreront que déceptions et souffrances, si elles ne s'appuient sur le fondement inébranlable de la véritable destinée des hommes et des choses ! »

« Contre l'athéisme, le nihilisme, le matérialisme totalitaire, la J.O.C. va droit et ferme, avec toute son âme et tout son cœur à la royauté vraie et complète du Christ. »

RETOUR

Le Congrès international est terminé.

Les délégués regagnent Bruxelles, qui, en cortège, qui, plus simplement, en tramway. Ils vont se restaurer avant de regagner leurs trains.

Une jeunesse nouvelle se lève donc à l'horizon.

Cette jeunesse va bientôt entrer dans la vie adulte et venir avec les anciens, non pas seulement pour la relève, mais bien plutôt pour continuer en commun l'œuvre entreprise, en même temps que met en œuvre un peu d'essence sur le feu qui sommeille quelquefois, afin de réchauffer les endormis.

Ne craignons pas de confier à ces jeunes des responsabilités. N'hésitons pas à les faire travailler avec toute leur flamme, avec l'ardeur de leur jeunesse.

Ensemble Vieux et Jeunes nous devons travailler à bâtir un monde

nouveau, dans lequel les travailleurs ne seront :

- Pas des esclaves ; - Pas des bêtes de somme ; - Pas des machines. - Mais des fils d'un même père ; - Des collaborateurs d'une même production. Et pour cela que faut-il ? - Un travail ; - Un milieu de travail ; - Une organisation du travail. Et pour cela que faut-il encore ? - Une famille ; - Une vie de famille ; - Un milieu familial. Et pour cela que faut-il surtout ? - Une organisation professionnelle ; - Une organisation sociale ; - Une organisation nationale et internationale du travail humain. La C. F. T. C. est là pour nous aider à réaliser toutes ces nécessités. Aidons-la !

Louis BODEY.

Une belle figure de militant

ARTHUR HOUTE

Sa mort met en deuil les Syndicats Libres du Nord

Le « Nord Social » consacre à celui qui fut le secrétaire général et l'ardent animateur des Syndicats Libres d'Halluin et environs, un numéro spécial.

On nous permettra de reproduire ici quelques extraits des lignes consacrées à la mémoire de ce vaillant et généreux militant :

Jeudi matin, 29 août, comme une traînée de poudre, la nouvelle se répandit dans Halluin qu'Arthur Houte était mort.

Arth. Houte était mort. Vers 3 h. 30, ses enfants l'avaient entendu tomber, ils s'étaient empressés de le relever, ils l'avaient appelé en vain. Une demi-heure plus tard, sans avoir dit un mot, sans avoir poussé ni plainte, ni cri, il avait rendu à Dieu sa belle âme.



Arthur HOUTE Secrétaire Général de l'Union des Syndicats Libres d'Halluin

Parce qu'il était un chrétien sincère et convaincu, Arthur Houte fut aussi un serviteur dévoué de la classe ouvrière. Nos amis savent avec quelle ardeur il se mit au travail, en 1919, pour relever les ruines des Syndicats Libres d'Halluin.

Avant commencé son action sociale chrétienne avec une petite poignée d'adhérents, il réalisa par ses sueurs, ses larmes, ses souffrances, et aussi par l'aide de Dieu, tout cet ensemble d'organisations sociales qui font aujourd'hui l'admiration des visiteurs.

Aidé dans sa besogne par des militants comme Henri Berte, Nestor Saint-Venant, Eugène Wieme, Arthur Lalmand, les frères Decotegnie, pour ne citer que ceux qui l'ont précédé dans l'éternité, Arthur Houte ne connut jamais de bornes à son dévouement et il ne sut jamais dire « non », quand il s'agit de rendre service à la classe ouvrière ou de travailler à la diffusion des idées sociales chrétiennes.

Sa vie toute de dévouement fut traversée d'épreuves douloureuses et son exemple atteste que, quand on souffre, de grandes choses se préparent. En 1923, il perdit son épouse et il dut veiller lui-même à l'éducation de ses huit enfants.

L'année suivante, la mort lui ravissait son fils aîné, âgé de 15 ans. Puis, la maladie s'installa à son foyer, atteignant successivement deux autres de ses enfants.

L'an dernier, épuisé par sa vie de travail intense, brisé aussi par les épreuves, il avait reçu un premier avertissement de la mort. Aux prises avec les difficultés que suscitait un conflit de travail, il s'était évanoui dans son bureau. Les soins vigilants d'un docteur, qui était pour lui un ami, parvinrent à le rétablir. Aussitôt, les conseils de prudence lui parurent timides. Il retourna à son travail. On le revit au Palais de Justice, défendre les victimes des accidents de travail ; on le retrouva tard dans son bureau, pour rendre service aux innombrables visiteurs qui l'assaillaient de nouveau ; on le revit même dans les grandes assemblées, entraînant encore ses ouvriers chrétiens d'une voix qui essayait de se faire claironnante et qui, par moments, s'étouffait dans sa poitrine ; on le revit même au dernier Congrès de la C. F. T. C., allant de groupe en groupe, serrant les mains, faisant fuser les rires.

Au retour de ce Congrès, il paraissait radieux. Les délégués y avaient été nombreux, les jeunes surtout, « La relève sera bonne », disait-il, et sans doute pensait-il que l'avenir étant désormais assuré par le mouvement syndical chrétien, les vieux luttateurs pouvaient aspirer au repos de l'éternité.

E. CATRY.

A propos du Salon de l'Automobile

Le Salon de l'Automobile ouvre ses portes, des milliers de visiteurs vont y venir, mais combien ignorant, en voyant ces belles carrosseries rutilantes à quels dangers sont exposés les ouvriers et ouvrières occupés à certains travaux !

En voyant ces peintures brillantes, l'on ne se doute sûrement pas que ceux qui en font l'application s'empoisonnent journellement un peu plus. Or le plus grand nombre sont des femmes qui prennent peu à peu la place des ouvriers peintres. Elles sont occupées soit aux ateliers de ponçage (ce qui les oblige à avoir les mains dans l'eau du matin au soir, été comme hiver) et cela en suivant cette fameuse chaîne dont parlait notre ami Buzin), ou bien sont employées — ce qui est plus désastreux pour leur santé — à l'utilisation de ce fameux pistolet qui a déjà fait pas mal de victimes.

Ce véritable poison ne touche pas seulement ceux qui l'emploient, mais également ceux qui l'entourent. Dans certaine grande maison, aux ateliers de réparations, pendant que des mécaniciens travaillent en dessous d'une voiture, un ouvrier peintre est en train de pistoler soit les ailes, soit d'autres parties de la carrosserie, ce qui fait que les copains qui se trouvent en dessous sortent en craquant et mouchant noir, rouge, etc, selon la teinte dont se sert l'autre compagnon.

Un procédé nouveau, non moins dangereux, qui tend à se généraliser de plus en plus, est le nettoyage des châssis et ressorts à base de pétrole projeté sous pression. Réalisé en plein air, comme dans certains grands garages, cette pratique n'est pas très dangereuse, mais, à l'intérieur, ses effets sont très nocifs.

Voilà, à mon idée, des faits auxquels nous devons, nous, syndiqués chrétiens, attacher une grande importance et insister plus que jamais pour la création de postes de délégués à l'hygiène et la sécurité.

F. FOUQUIER.

Travaux en perspective

Constructions navales

Les Ateliers et Chantiers de France viennent de recevoir la commande d'un nouveau navire pétrolier qui sera le plus grand de France.

Ce navire, de 31.000 tonnes de déplacement, aura 175 mètres de longueur et 23 mètres de largeur. Son creux sera de 12 m. 50 et son port en lourd de 21.300 tonnes. Il recevra, enfin, deux moteurs Diesel-Sulzer. Une conception des plus modernes et résultant d'études minutieuses a présidé aux aménagements intérieurs, citernes, locaux du personnel, etc... Le pont et les superstructures présenteront également des innovations intéressantes.

Matériel roulant

Les ACIERIES DU NORD ont obtenu une nouvelle commande de 17 autorails. Ces 17 unités, à moteur Diesel 280/300 CV, sont destinées au P.-L.-M. (12) et au P.O.-Midi (5).

La Cie des Ch. de fer royaux du Siam met en adjudication la fourniture de 8 locomotives Mikado et 2 locomotives Garratt.

Une commande de wagons des P.T.T.

Le 13 septembre a eu lieu aux P.T.T. l'adjudication attendue depuis si longtemps, pour la fourniture de 18 wagons-poste destinés au réseau alsacien-lorrain.

Les prix unitaires ont varié entre 249.800 et 265.000 fr. pour les grands wagons, et entre 280.000 et 105.000 fr. pour les petits wagons.

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné (nom et prénom) Né le Adresse Profession Etablissement donne mon adhésion au Syndicat de la Métallurgie (C.F.T.C.) Joindre le montant de l'adhésion Date et Signature

Documentation

Table with 3 columns: Statistiques, La production sidérurgique, HAUSSE DES PRIX DE GROS. Includes data for indices and production levels.

Table with 3 columns: LE CHOMAGE, NOMBRE DE CHOMEURS SEPTENNAIRES, Mouvement de l'immigration. Includes data for unemployment rates and migration statistics.

La production automobile

Suivant les statistiques relatives à l'activité de l'industrie automobile française pour le premier semestre 1935, la production d'automobiles serait en légère régression par rapport à l'année dernière.

Table with 3 columns: Production, Exportations, Importations. Shows automotive production and trade figures.

FRANCO BELGE DE MATERIEL DE CHEMIN DE FER.

Le bénéfice brut de l'exercice, au 20 juin 1935, se chiffre à 9.197.792 fr. contre 12.347.620 fr. pour le précédent exercice.

ATELIERS D'AVIATION LOUIS BRÉGUET.

Les pourparlers en vue de la fusion des Aéroplanes Morane-Saulnier avec la Société n'ont pas encore définitivement abouti, mais on peut d'ores et déjà considérer comme effective l'existence du groupe Bréguet-Morane, qui a reçu ces temps derniers, et à ce titre, quelques commandes de la part de l'Etat.

LES FONDERIES FRANCO-BELGES A MERVILLE.

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934. Rappelons que le bénéfice s'est élevé à 832.840 francs.

M. Victor Catry a été réélu administrateur et M. André Châtelleyn a été appelé à cette fonction.

Vie financière des Sociétés

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDÉRIE.

Les comptes, au 31 décembre, portant sur un exercice d'une durée de six mois, approuvés par l'assemblée du 18 septembre, se soldent par un bénéfice de 2.435.722 fr., qui a été affecté aux amortissements.

Pour l'exercice 1933-34 (12 mois), le bénéfice avait été de 5.012.832 fr. et il avait été réparti un dividende de 20 francs.

Le rapport du Conseil indique que le mouvement de progression du chiffre d'affaires enregistré en 1934 (78.500.000 fr. pour les six mois contre 69.600.000 fr. pour le second semestre de 1933) ne s'est pas maintenu. Toutefois, on doit noter qu'une reprise relative s'est manifestée depuis le mois de juillet.

Les assemblées extraordinaires ont vu l'approbation de l'apport fusion de la Société avec les Etablissements Chappé dans les conditions fixées précédemment, ainsi que le rachat des 6.000 parts de la Société au prix de 10 fr. la part.

FRANCO BELGE DE MATERIEL DE CHEMIN DE FER.

Le bénéfice brut de l'exercice, au 20 juin 1935, se chiffre à 9.197.792 fr. contre 12.347.620 fr. pour le précédent exercice. Après déduction des frais généraux, le bénéfice net ressort à 7.988.370 fr. contre 11.233.213 fr. Le Conseil d'administration proposera de maintenir le dividende à 100 francs brut par action.

ATELIERS D'AVIATION LOUIS BRÉGUET.

Les pourparlers en vue de la fusion des Aéroplanes Morane-Saulnier avec la Société n'ont pas encore définitivement abouti, mais on peut d'ores et déjà considérer comme effective l'existence du groupe Bréguet-Morane, qui a reçu ces temps derniers, et à ce titre, quelques commandes de la part de l'Etat. Par contre, les conversations qui avaient été engagées l'année dernière entre la Société et les Avions René Couzinet, également en vue d'une

fusion éventuelle, ont été interrompues, et il est dès maintenant avéré que cette dernière opération ne se fera pas.

ATELIERS D'AVIATION LOUIS BRÉGUET.

Les Ateliers d'Aviation Louis Bréguet sont pratiquement à la tête d'un groupe qui comprend Morane-Saulnier et Wibault-Penhoët (Ateliers de Saint-Nazaire). Ce groupe, qui souffrait jusqu'à maintenant d'un certain retard, en ce qui concernait la décentralisation de ses usines, vient de décider la création d'une importante usine au Sud de Nantes et à proximité de l'aéroport de Nantes-Chatou-Bougon. On pense que cette nouvelle installation, qui s'intitulera : « Société Bréguet-Usines de la Basse-Loire », et où sera transférée une partie de l'outillage et du personnel de l'usine Bréguet de Vélizy, pourra fonctionner dans les premiers mois de 1936.

ATELIERS ET CHANTIERS DE FRANCE.

L'assemblée ordinaire du 27 juin, présidée par M. Th. Laurent, président au Conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1934, faisant apparaître un solde créditeur de 2.572.352 fr. 50, auquel s'ajoute le report antérieur s'élevant à 84.290 fr. 70. Le dividende a été fixé à 14 fr. par action.

Le rapport du Conseil indique que l'activité des chantiers, satisfaisante au début de 1934, s'est trouvée réduite au cours du deuxième semestre. Le service de travaux divers et de réparations a eu une activité en rapport avec la situation générale. En ce moment, la Société a plusieurs nouvelles affaires à l'étude et, malgré l'état de crise persistant, elle espère que ses chantiers pourront travailler en activité modérée toute l'année 1935 et une partie de l'année prochaine.

LES FONDERIES FRANCO-BELGES A MERVILLE.

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1934. Rappelons que le bénéfice s'est élevé à 832.840 francs.

M. Victor Catry a été réélu administrateur et M. André Châtelleyn a été appelé à cette fonction.